

Département : Haute-Loire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2026.01.07
Séance du 03 Mars 2026

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	:	15	Date de la convocation :
	- en exercice	:	15	23 Février 2026
	- présents	:	13	
	- excusés	:	2	

L'an deux mil vingt six le trois mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Yves DARLES, Adjoints.

Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL Conseillers.

Excusés : Véronique JANUEL, Éric GROS

Yvette CHOL a été nommée secrétaire

Objet de la délibération :

Approbation du compte financier unique (CFU) 2025
Budget n° 05803 LOCAL COMMERCIAL

Le compte financier unique se substituer et ce, depuis 2025 et pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

Le C.F.U vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Le compte financier unique 2025 du budget du local commercial a été arrêté à la somme de 18 092,88 € en recettes et de 13 178,56 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à réaliser en Investissement.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 0 € et les restes à réaliser en recettes à 0 € ce qui représente un solde de 0 €.

Le résultat de clôture du budget du local commercial au 31 décembre 2025 se présente donc ainsi qu'il suit :

- Un solde positif de 9 699,40 € en section de fonctionnement,
- Un solde négatif de – 4 785,08 € en section d'investissement en intégrant le résultat 2024,
- Un solde négatif de – 306,14 € en section d'investissement en intégrant le solde des reports de 0 €

Le fonds de roulement de clôture est excédentaire de 11 338,28 € avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2024 et les reports de 2025 sur 2026.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte financier unique 2025 lequel peut se résumer de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 321,06	9 054,98	17 376,04
	Recettes réalisées (1)	B	5 321,06	12 271,82	18 092,88
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Automatisation budgétaire totale	D	13 300,00	11 000,00	24 300,00
	Dépenses réalisées (1)	E	10 506,14	2 572,42	13 178,56
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-4 785,08	9 699,40	4 914,32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	4 478,94	1 945,02	6 423,96
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-306,14	11 644,42	11 338,28
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-306,14	11 644,42	11 338,28

Le compte financier unique comprend également toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- La situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- Les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- La situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- Le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- Et les résultats de celui-ci.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2025 présente les principales masses suivantes :

Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISE	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	64,26
Subventions d'investissement versées	0,00	Neutralisations et régulations	-1,86
Autres immobilisations incorporelles	10,11	Réserves	26,20
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	1,95
Terrains	0,00	Résultat de l'exercice	9,70
Constructions	155,07	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	44,37
Réseaux et installations de voirie	0,00	TOTAL FONDS PROPRES (1)	144,61
Réseaux divers	0,00	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	3,81	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	DETTES FINANCIERES	0,00
Autres	0,00	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	35,70
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	0,00	Dettes financières et autres emprunts	0,00
Immobilisations financières (nettes)	0,00	TOTAL DETTES FINANCIERES (2)	35,70
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	158,88	DETTES NON FINANCIERES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,00
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	0,58
Créances	11,93	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)	0,58
Trésorerie	0,00	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	11,93	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	36,29
Comptes de régularisation (III)	0,00	Comptes de régularisation (III)	0,00
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	180,91	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	180,91

(1) Déduction faite des amortissements et des dépréciations

A l'issue de cet exposé, Madame le Maire s'est retirée, elle ne prend pas part au vote, le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Eric Petit, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré l'unanimité des membres présents :

-Approuve le compte financier unique 2025 du budget du local commercial.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture
Le 05 mars 2026 et publication sur le site internet
de la Commune le 05 mars 2026

Maire Adjoint
Eric PETIT